

Encouragement
du cinéma
Plan de répartition

3 2026



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

Sommaire

2	<u>Plan de répartition</u>
5	<u>Montants maximaux : Mesures nationales</u>
8	<u>Montants maximaux : Mesures internationales</u>
12	<u>Calendrier</u>
16	<u>Info</u>

Plan de répartition

Encouragement du cinéma 31 549 000

Production 27 044 000

Aide liée au succès (production / auteurs) 4 300 000

Aide sélective 16 344 000

Film de fiction 9 838 000

(scénario, réalisation)

Film documentaire (développement de projet, réalisation) 3 360 000

Film d'animation (développement de projet, réalisation) 946 000

Coproduction minoritaire avec réalisateur étranger 2 000 000

Formats innovants 200 000

Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse 6 000 000

Filmlus Ticino 400 000

Exploitation de films, diversité de l'offre, promotion 4 020 000

Aide liée au succès (cinéma / distribution) 1 900 000

Promotion et diversité 2 120 000

Primes à la diversité pour la distribution de films suisses et de coproductions avec réalisation suisse 670 000

Primes à la diversité pour la distribution de films d'art et d'essai étrangers 250 000

Primes à la diversité de l'offre des salles de cinéma 1 200 000

Prix du cinéma suisse (primes) 485 000

Encouragement à la culture cinématographique 10 673 000

Promotion, Festivals, Médiation, Publications, 8 710 100

Montant frais d'exploitation Swiss Films 2 748 000

Montant frais d'exploitation Swiss Films, promotion nationale 690 200

Festivals 3 920 000

Film de diplôme prix du cinéma suisse 7 500

Médiation 820 000

Critique de films et débat sur le cinéma 385 000

Projets spéciaux 139 400

Formation continue 1 962 900

Montant frais d'exploitation Focal 1 962 900

Patrimoine cinématographique et archivage 9 970 000

Montant frais d'exploitation Cinémathèque Suisse 9 970 000

2

3

Collaboration internationale	5 094 000
Mesures compensatoires MEDIA	4 545 000
Développement de projet	1 115 000
Co-développement de projet majoritaire	625 000
Co-développement de projet minoritaire	95 000
Ensemble de projets (slate)	395 000
Aide à la distribution	2 100 000
Encouragement sélectif à la distribution	760 000
Aide à la distribution liée au succès	1 340 000
Festivals et marchés	585 000
Programmation Festivals	100 000
Promotion des marchés et de l'accès au marché	485 000
Organisation de programmes de formation continue	225 000
Médiation cinématographique	50 000
Montant frais d'exploitation MEDIA Desk Suisse	470 000
Présence internationale de la cinématographie Suisse	549 000
Aide à l'exportation	500 000
Participation à des formations continues internationales	49 000
Crédit européen	796 000
Contribution à Eurimages (Conseil de l'Europe)	796 000
Obligation d'investissement	52 000
Redevance RTVG / FIG	52 000

4

5

Montants maximaux Mesures nationales

Encouragement du cinéma

Traitement films de fiction et films d'animation dès 60 minutes

Bonifications de l'aide liée au succès	20 000
Step-outline (uniquement avec les bonifications de l'aide liée au succès)	30 000

Traitement de films documentaires et court métrages d'animation

Bonifications de l'aide liée au succès	15 000
--	--------

Scénario

Aide à l'écriture de scénario	30 000
Aide à l'écriture de scénario avec coûts supplémentaires *	70 000
Remaniement du scénario (uniquement avec les bonifications de l'aide liée au succès)	10 000

Développement de projets *

Film de fiction (uniquement avec les bonifications de l'aide liée au succès)	150 000
Film documentaire dès 60 minutes	50 000
Film d'animation jusqu'à 60 minutes	30 000
Film d'animation dès 60 minutes	200 000

Réalisation *

Film de fiction jusqu'à 60 minutes	80 000
Film de fiction dès 60 minutes	
Film suisse avec société de production responsable suisse et réalisateur suisse ¹	1 200 000
Coproduction avec société de production responsable suisse et réalisateur suisse ¹	1 000 000
Coproduction avec société de production responsable étrangère et réalisateur suisse ²	500 000
Coproduction avec réalisateur étranger ³	300 000
Film documentaire jusqu'à 60 minutes	80 000
Film documentaire dès 60 minutes	
Film suisse avec société de production responsable suisse et réalisateur suisse ³	400 000
Coproduction avec société de production responsable suisse et réalisateur suisse ³	300 000
Coproduction avec société de production responsable étrangère et réalisateur suisse ³	150 000
Coproduction avec réalisateur étranger ⁴	100 000
Film d'animation jusqu'à 60 minutes	100 000
Film d'animation dès 60 minutes	
Film suisse avec société de production responsable suisse et réalisateur suisse ¹	1 200 000
Coproduction avec société de production responsable suisse et réalisateur suisse ¹	1 000 000
Coproduction avec société de production responsable étrangère et réalisateur suisse ²	500 000
Coproduction avec réalisateur étranger ³	300 000
Film de diplôme	
Film de fiction jusqu'à 60 minutes	40 000
Film de fiction dès 60 minutes	80 000
Film documentaire jusqu'à 60 minutes	25 000
Film documentaire dès 60 minutes	40 000
Film d'animation jusqu'à 60 minutes	40 000
Film d'animation dès 60 minutes	80 000

devise en CHF

6

7

Postproduction

Pour les films dès 60 minutes avec réalisateur suisse * (Uniquement avec bonifications succès cinéma)	50 000
--	--------

Formats innovants

Développement	50 000
Fabrication	50 000
Évaluation	50 000

Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse⁵

Pour tous les films, sauf les téléfilms et les séries*	600 000
--	---------

Aide à la distribution et aux entreprises de projection

Aide sélective à la distribution et à la diffusion de films suisses et de coproductions avec réalisation suisse^{** 6}

Montant maximal par film	35 000
Montant maximal par entreprise de distribution	200 000

Primes à la diversité pour la distribution de films d'art et d'essai étrangers^{** 7}

Montant maximal par film	25 000
Montant maximal par entreprise de distribution	80 000

Primes à la diversité de l'offre des salles de cinéma

Promotion de la diversité, montant maximal par salle de cinéma	5 000
Prime pour les programmes spéciaux, montant maximal par salle	4 000

* La demande doit impérativement venir d'une société de production indépendante

** La demande doit impérativement venir d'une entreprise de distribution enregistrée

Montants maximaux Mesures internationales

Mesures compensatoires MEDIA

Développement de projets

Co-développement majoritaire (projets individuels)

Films de fiction avec un budget jusqu'à 1.65 million de francs	33 000
Films de fiction avec un budget dès 1.65 million de francs	55 000
Films documentaire	33 000
Films d'animation et séries (tous genres)	60 000

Co-développement minoritaire

Films de fiction et films d'animation	50 000
Films documentaires	25 000
Séries	50 000

Ensemble de projets (slates)

Ensemble de 3 à 5 projets	220 000
---------------------------	---------

Aide à la distribution

Aide sélective à la distribution³ (Nombres d'écrans)

1 - 7	10 000
8 - 14	15 000
15 - 24	25 000
25 - 39	30 000
40 - 59	40 000
60 - 99	60 000
100 +	0

devise en CHF

Festival et marchés

Festivals de films

(Nombre de films européens montrés)

< 40	30 000
40 - 60	39 000
61 - 80	45 000
81 - 100	51 000
101 - 120	61 000
121 - 200	70 000
> 200	83 000

Festivals de films de court métrage

(Nombre de films européens montrés)

< 150	20 000
150 - 250	30 000
> 250	35 000

Présence internationale de la cinématographie Suisse

Aide à l'exportation¹

Groupe de pays I *	40 000
Groupe de pays II **	24 000
Groupe de pays III ***	12 000

Encouragement de la participation à des festivals et remise de prix à l'étranger

Participation festivals films suisses et coproduction ²	20 000
Participation à l'Oscar pour le meilleur film en langue étrangère	40 000

Formation continue

Encouragement de la participation aux formations continues internationales	15 000
---	--------

* Allemagne, France et Espagne

** Italie, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Royaume Uni et USA

*** Autres pays

Notes

Montants maximaux : Mesures nationales

Les montants de l'aide sélective ne peuvent pas dépasser les 50% des coûts imputables (ou de la part suisse en cas de coproduction).

La part des aides financières fédérales ne peut dépasser 70% des dépenses imputables. Pour les films qui ne sont pas exploités en salles, la contribution fédérale pour l'ensemble du projet ne peut excéder le montant versé par la chaîne de télévision coproductrice, d'autres entreprises de médias ou des institutions de formation et de formation continue.

1 - 4

Dans des cas exceptionnels et dûment motivés, le montant maximum pourra être porté aux montants suivants

- 1 CHF 1 500 000
- 2 CHF 1 000 000
- 3 CHF 500 000
- 4 CHF 150 000

10

Les critères suivants sont déterminants pour la reconnaissance d'exceptions :

- Rapport du projet à la Suisse, en particulier le lieu de tournage, le lien culturel du thème ou du protagoniste principal, l'effet économique ainsi que la participation artistique et technique.
- La nécessité financière, en particulier en ce qui concerne l'importance des financements publics étrangers confirmés.
- L'intérêt suisse par rapport à une coproduction, en particulier la réciprocité entre les pays, la capacité de pouvoir tenir la part majoritaire pour des projets avec production suisse déléguée ou la capacité de maintien de la part minimale requise pour une reconnaissance.

5

La promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse peut être cumulée dans les limites de la part maximale allouée par la Confédération.

6

La prime à la diversité est calculée sur la base de forfaits.

- Prime pour 2000 entrées au minimum : 10 000 francs
- En cas d'exploitation en Suisse alémanique et en Suisse romande : supplément de 6 000 francs
- En cas d'exploitation en Suisse italienne et dans une autre région linguistique au moins : supplément de 4 000 francs
- Prime pour une exploitation à grande échelle : supplément de 15 000 francs au maximum

Calcul dégressif en fonction des entrées, réduction à partir de 20 000 et jusqu'à 60 000 entrées. Condition pour l'imputation des projections : 10 entrées par projection au minimum

7

La prime à la diversité est calculée sur la base de forfaits.

- Prime pour 2000 entrées au minimum : 7 500 francs
- En cas d'exploitation en Suisse alémanique et en Suisse romande : supplément de 5 000 francs
- En cas d'exploitation en Suisse italienne et dans une autre région linguistique au moins : supplément de 2 500 francs
- Prime pour une exploitation à grande échelle : supplément de 10 000 francs au maximum

Calcul dégressif en fonction des entrées, réduction à partir de 20 000 et jusqu'à 60 000 entrées. Condition pour l'imputation des projections : 10 entrées par projection au minimum

11

Montants maximaux : Mesures internationales

1

Demande par la société de production suisse indépendante, max. 50% des coûts imputables sont pris en charge. Clé de réduction de l'aide à l'exportation : la hauteur de la dernière tranche se calcule sur la base des recettes d'un film. Les recettes = produits incluant les subventions après déduction du total des coûts imputables, divisé par deux. Si ce montant calculé est positif, ce dernier sera déduit de la dernière tranche.

2

Les contributions sont échelonnées par festival. Renseignements auprès de Swiss Films.

3

Le nombre d'écrans de la meilleure semaine dans chaque région linguistique sera cumulé.

Calendrier

	Délais	Séances	Résultats
Film de fiction	12.01.26	02. – 06.03.26	09.03.26
	07.04.26	08. – 12.06.26	15.06.26
	06.07.26	31.08 – 04.09.26	07.09.26
	28.09.26	30.11 – 04.12.26	07.12.26
Film documentaire	12.01.26	09. – 13.03.26	16.03.26
	07.04.26	01. – 05.06.26	08.06.26
	06.07.26	07. – 11.09.26	14.09.26
	28.09.26	23. – 27.11.26	30.11.26
Film d'animation	12.01.26	24. – 25.02.26	26.02.26
	07.04.26	26. – 27.05.26	28.05.26
	06.07.26	25. – 26.08.26	27.08.26
	28.09.26	17. – 18.11.26	19.11.26
Coproductions minoritaires	12.01.26	23.02.26	25.02.26
	07.04.26	21.05.26	26.05.26
	06.07.26	24.08.26	26.08.26
	28.09.26	16.11.26	18.11.26

Formats innovants

Les demandes peuvent être déposées à partir de l'automne 2026

Tout type de demande pourra être traité à chaque séance.

12

13

Délais mesures

Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse

Les demandes peuvent être déposées en tout temps.

Encouragement à l'exploitation de films suisses

05.01.26
09.03.26
08.08.26
07.09.26
30.11.26

Eurimages

09.01.26
31.03.26
08.09.26

Primes à la diversité pour la distribution

Au plus tard un jour avant la sortie du film

Toutes les demandes de l'encouragement sélectif sont déposées sur la plate-forme pour les contributions de soutien (FPF) de l'OFC.
Sous réserve de modifications
Informations supplémentaires sous : bak.admin.ch

Aide au cinéma liée au succès

Révision des données

31.01.2026

Le calcul des bonifications s'effectue sur la base des entrées déclarées à Procinema et des participations au festivals saisies par Swiss Films. Afin de vérifier les données, les films et les participations aux festivals ainsi que les éventuels ayants droit inconnus dans les catégories production, scénario et réalisation sont publiés sur le site Internet de l'OFC. La publication a lieu à la mi-janvier de l'année suivante. Les ayants droit disposent de 10 jours pour s'inscrire auprès de l'OFC.

bak.admin.ch

→ Film → Aide liés au succès → Révision des données

Des nouveaux bénéficiaires doivent toujours faire une inscription de base.

bak.admin.ch

→ Film → Aide liés au succès → Inscription et réinvestissement

Sous réserve de modifications

Informations supplémentaires sous : bak.admin.ch

14

15

Délais mesures Résultats

Mesures compensatoires MEDIA

Co-développement majoritaire (Projets individuels)	17.03.26	Début mai 26
	22.09.26	Fin novembre 26
Co-développement minoritaire	17.03.26	Début mai 26
	22.09.26	Fin novembre 26
Ensemble de projets	11.06.26	Début septembre 26
Aide sélective à la distribution	10.04.26	Mi-mai 26
	23.10.26	Fin novembre 26
Soutien automatique à la distribution : Bonifications	06.03.26	Fin avril 26
Soutien automatique à la distribution : Réinvestissement	01.07.26 –	
	30.06.27	
Formation continue	25.03.26	Mi-mai 26
Accès au marché	09.04.26	Fin mai 26
Festivals	09.04.26	Fin mai 26
Médiation cinéma	27.05.26	Mi-juillet 26
Participation à des formations continues	2 semaines avant le début du séminaire	

Info

Communication

La newsletter de la section cinéma vous informe régulièrement des mises au concours, des rendez-vous de la coproduction, de la collaboration européenne, des résultats de l'encouragement du cinéma, etc. Abonnez-vous à la newsletter : [Actualité \(admin.ch\)](#)

Informations juridiques

Vous trouverez les régimes d'encouragement du cinéma et l'ordonnance sur l'encouragement du cinéma sur : [Informations juridiques \(admin.ch\)](#)

Contacts à la section cinéma

Renseignements d'ordre général

cinema.film@bak.admin.ch

Aide sélective (demandes, versements, certificats d'origine)

Aide liée au succès (montants réinvestis)

selektive@bak.admin.ch

Aide liée au succès (inscriptions, calcul des bonifications, etc.) :

succes-cinema@bak.admin.ch

Aide liée aux salles et à la distribution, la diversité de l'offre et le genre :

diversite-cinema@bak.admin.ch

Culture cinématographique

cinema.film@bak.admin.ch

Autres contacts

Questions et renseignements d'ordre général sur les mesures compensatoires MEDIA de la Confédération : MEDIA Desk Suisse

info@mediadesk.ch

mediadesk.ch

T +41 43 960 39 29

Questions et renseignements sur l'encouragement de la présence internationale de la cinématographie suisse : Swiss Films:

info@swissfilms.ch

swissfilms.ch

T +41 43 211 40 50

Office fédéral de la culture
Section cinéma

Hallwylstrasse 15
3003 Bern
T + 41 58 462 92 71
cinema.film@bak.admin.ch

3 2026